

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 novembre 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 5 207 254, chemin du 3^e rang

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0053:

La demande de dérogation mineure 2023-0053 vise à :

- Permettre la subdivision d'un lot ayant un frontage de 30 mètres, ce qui est moindre que les 50 mètres qui sont minimalement prescrits à la réglementation

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mardi 24 octobre 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière